



Ordre du jour

Conseil d'administration 2025-2026

L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Rencontre #7 - ordinaire - Session d'Hiver 2026

Dimanche le 8 mars 2026 à 15h00

Université de Sherbrooke - Local A8-248 *ou* Visioconférence -

(<https://meet.google.com/knj-gqdh-mwg?hl=fr>)

Présences :

Jean-Christophe St-Germain - Présidence du Conseil d'Administration
Frédérique Wallis- Présidence du Conseil Exécutif (en ligne)
Laurence Lascelle - Vice-présidence aux affaires sociales et sportives (jusqu'à 17h23)
William LC Vallée - Trésorerie du Comité Promo
Julien Boulianne - Trésorerie du Conseil Exécutif
Samuel Cartier - Administrateur
Steven Richard Beaulieu - Administrateur
Émile Perreault - Administrateur (en ligne)
Thomas Le Breton-Paquin - Administrateur (en ligne)
Antoine Groleau - Administrateur (en ligne)
Sydney Williams - Administratrice
Nerissa Lu - Administratrice
Xavier Pepin - Administrateur
Yuri Tannous - Administrateur (arrivée à 16h10)
Zachary Thériault - Administrateur

Observateurs:

Jacob Tanguay - Vice-présidence exécutive
Maëlle Lacroix- Vice-présidence aux affaires académiques
Alexandre Taschereau - Vice-présidence aux affaires professionnelles (en ligne)
Romy Sasseville - Vice-présidence aux communications
Samara Healey - Vice-présidence aux premières années
Élodie Roncière - Vice-présidence à l'environnement et à la condition étudiante (arrivée à 15h27)
Coralie Leblanc (en ligne)
Carl-Éric Jean (en ligne)
Wilhelm Pamba (arrivée à 15h30, départ à 17h00)

Absence :

Elliot Tremblay - Administrateur

1. Ouverture de la rencontre

Jean-Christophe St-Germain déclare l'ouverture de la rencontre à 15h13.

2. Désignation du secrétariat

Julien Boulianne propose Romy Sasseville au secrétariat.

Laurence Lascelle appuie.

AU.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Samuel Cartier propose d'adopter l'ordre du jour.

Steven Richard Beaulieu appuie.

AU.

4. Déclaration de conflit d'intérêts

Julien Boulianne déclare son conflit d'intérêt pour le point 12.10.

Laurence Lascelle déclare son conflit d'intérêt pour le point 12.3 et 12.6

5. Vérification et adoption des procès-verbaux

5.1. Adoption du procès-verbal du 18 janvier 2026

 CA5_PV_H26_2026-01-18

Julien Boulianne propose l'adoption du procès-verbal du 18 janvier 2026.

Steven Richard Beaulieu appuie.

AU.

5.2. Adoption du procès-verbal du 13 février 2026

 CA6_PV_H26_2026-02-13

Julien Boulianne propose l'adoption du procès-verbal du 13 février 2026.

William LC Vallée appuie.

AU.

6. Annnonce

6.1. Présidence du Conseil d'Administration

Jean-Christophe St-Germain souhaite la bienvenue à tous et il rappelle à tous la tenue de l'Assemblée générale le 23 mars 2026. Il explique également que l'ensemble des sujets qu'il aurait à aborder à ce point seront traités à d'autres points de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

7. Rapports de Commissions

7.1. Commission électorale de l'élection de la coordination du CIA

Jacob Tanguay explique que le déroulement de l'élection a été fluide, la personne qui s'est présentée a été élue.

7.2. Commission électorale des élections générales de l'AGED de la session Hiver 2026

Jacob Tanguay explique que la commission a été nommée au dernier CE (Clémence Lamer, Jacob Tanguay, Romy Sasseville et Julien Boulianne) et elle a été entérinée par résolution unanime du CA le 8 mars 2026. Il explique que les élections débutent le 9 mars 2026, soit demain.

7.3. Commission référendaire

Jacob Tanguay explique qu'il y a eu une rencontre afin de fixer les modalités. Une directive a été produite à l'intention de la Vice-présidence aux affaires externes. Un rapport sera produit afin de poursuivre la démarche.

7.4. Commission de révision des règlements généraux

Jacob Tanguay explique qu'une rencontre a eu lieu et il y a eu une discussion concernant les modifications qui seront proposées aujourd'hui au CA.

Julien Boulianne demande si une autre rencontre de la commission aura lieu d'ici la fin du mandat.

Jacob Tanguay répond qu'il sera plus probable qu'il n'y ait pas de rencontre avant la fin du mandat.

7.5. Commission de mise en valeur du Conseil d'Administration

Jean-Christophe St-Germain explique que la conférence aura lieu cette semaine soit mardi 10 mars 2026 et que certains administrateurs devront être présents. Jean-Christophe St-Germain demande qui pourra être présent parmi le CA et le CE.

Xavier Pépin sera présent.

Frédérique Wallis sera présente également.

Jean-Christophe St-Germain explique que les projets sont en cours et qu'ils sont notamment pilotés par Laurence Lascelle.

Laurence Lascelle explique que demain il y aura la publication pour les élections et qu'une vidéo promotionnelle sera publiée mardi. Il y en aura également une autre la semaine prochaine.

8. Rapports des personnes dirigeantes

8.1. Présidence

Frédérique Wallis explique que tout va bien et que la fin approche. Il y a plusieurs personnes qui souhaitent se présenter. La transition entre les membres sera aussi faite prochainement.

8.2. Trésorerie

Julien Boulianne explique que le budget et les événements se déroulent bien. Il explique que le Grand Banquet sera possiblement serré en budget. Il y a eu plusieurs demandes de subventions concernant les concours.

Laurence Lascelle explique que le déficit sera comblé par le profit fait avec l'encan et le surplus sera remis à la fondation choisie par les organisateurs.

Julien Boulianne renchérit que ce sera seulement en cas d'imprévus qu'il y aura une difficulté.

9. Bilans statutaires

9.1. Bilan financier de la trésorerie

Julien Boulianne explique que les dépenses qui ont diminué sont celles de la case budgétaire des dépenses en cours d'année vu les dernières subventions pour les concours qui ont été allouées récemment. La santé financière pour le prochain mandat devrait donc être très bonne.

Il explique que plusieurs comités finiront leur année en surplus.

Il mentionne également qu'il présentera un bilan financier détaillé "case par case" au dernier CA du mandat.

9.2. Bilan financier de la trésorerie du Comité Promo et Finissants

William LC Vallée explique qu'en ce qui concerne le comité Promo et Finissants, les attentes devraient être dépassées pour ce qui avait été prévu pour le bal. Il n'y a pas de dettes présentement avec le comité Promo. En ce qui concerne le comité Finissants, il explique qu'il se demandait à quoi allait ressembler les coûts totaux du Manoir Saint-Sauveur. Ils ont reçu les prix et ils devraient choisir l'option de maximum 75 000\$.

Les coûts estimés pour le bal sont d'environ 109 000\$ à l'heure actuelle. Le comité aura à sa disposition la somme approximative de 115 000 \$ pour l'événement.

Le paiement devrait se faire avant le 8 avril, ils auront donc une rencontre cette semaine afin de faire payer le deuxième versement aux étudiants, qui devraient être de 250\$ tel que prévu.

Julien Boulianne demande quel était le montant du 23 000\$

William LC Vallée explique qu'il s'agit du montant net que le comité Promo a amassé.

Julien Boulianne demande quel est le surplus prévu.

William LC Vallée 5000 ou 6000 \$.

10. Période de questions des membres

Aucune question.

11. Affaires anciennes

11.1. Résolution unanime du 4 mars 2026

Jean-Christophe St-Germain explique que la résolution a été adoptée à l'unanimité le 04 mars 2026 à 14h48, soit à la date et à l'heure de la signature de la dernière personne administratrice qui a signé la résolution. Par conséquent, le CA entérine la nomination de Clémence Lamer à la Présidence de la Commission électorale pour les élections du Conseil exécutif, de la Présidence du Conseil d'Administration, de la Coordination du Comité Promo et de la Trésorerie du Comité Promo et ainsi le CA autorise Clémence Lamer a remplacé la Vice-présidence exécutive dans l'ensemble des ses fonctions en lien avec la Commission électorale des élections générales de l'AGED de la session Hiver 2026.

12. Affaires nouvelles

12.1. Ratification du résultat de l'élection de la coordination du CIA

 **Résultat élection coordo CIA.pdf**

 **Rapport des élections.pdf**

Jacob Tanguay explique qu'il a mis le rapport des élections dans l'ordre du jour sur lequel il s'est basé pour l'élection de Sarah-May Amrani.

Laurence Lascelle propose la ratification du résultat de l'élection de la coordination du CIA.

Julien Boulianne appuie.

AU.

12.2. Article de l'AGED dans l'Obiter

 **CE29_PV_H26_2026_02_19** (point 8.7.)

Julien Boulianne explique que Léa Chicoine-Diaz, coordonnatrice du journal, a demandé au CE de faire un article dans le Journal de l'Obiter en collaboration avec l'AED de l'UDEM et l'AED de McGill.

Il explique que le CE a voté à l'unanimité que l'AGED fasse partie de l'article.

Julien Boulianne propose que l'AGED collabore avec l'Obiter pour un article sur les affaires facultaires.

Laurence Lascelle appuie.

AU.

12.3. Dérogation à l'article 35 al. 3 et 4 des règlements généraux

 **Demande de dérogation pour un mandat partagé de la présidence du CA.pdf**

Jacob Tanguay explique qu'il a fait une lettre avec Laurence Lascelle afin d'expliquer leur intérêt à effectuer la Présidence du Conseil d'Administration. Les deux ont un échange étudiant planifié, à une session d'intervalles. Présentement, le poste de la Présidence du Conseil d'Administration ne peut être partagé. Toutefois, ils pensent être des bonnes candidatures pour le poste. Ils aimeraient avoir la possibilité de pouvoir se présenter malgré le fait que le poste de la Présidence du Conseil d'Administration ne peut pas d'habitude être partagé.

Laurence Lascelle complète en ajoutant qu'au niveau de la transition, ils seront les deux responsables de celle-ci afin que le déroulement se passe bien.

Julien Boulianne a demandé quelle était la logique concernant la modification du règlement l'an dernier.

Thomas Le Breton-Paquin répond qu'historiquement il y avait eu des enjeux au niveau de la transition, et que puisque le poste est important, des enjeux pouvaient être considérables. Toutefois, il ajoute que dans la situation actuelle, cela pourrait être dérogé.

Julien Boulianne propose de déroger à l'article 35 al. 3 et 4 des règlements généraux.

Samuel Cartier appuie.

AU.

Jacob Tanguay démissionne de la Commission électorale de l'hiver 2026 en raison de son conflit d'intérêt et s'est assuré d'une bonne transition avec Clémence Lamer pour la suite

Jean-Christophe St-Germain explique qu'il agira toujours en support à la Commission électorale durant les élections pour offrir son aide à Clémence Lamer.

12.4. Modification du chapitre XI sur la procédure d'élection des comités

 **Réforme de la procédure d'élection des comités.docx**

Jacob Tanguay explique qu'il s'agit d'un enjeu. La proposition est arrivée à la suite de plusieurs critiques à l'interne face au processus. Il s'agit actuellement plutôt d'un vote de popularité que d'un vote de qualité de dossier. Il a donc procédé avec Lucille Tang-Levac à la rédaction du projet. Dans le chapitre actuel, à l'Assemblée générale il

y aurait la nomination des coordonnateurs des comités. Par la suite, il y aurait une commission, présente à chaque entrevue afin d'élire les membres. À chaque entrevue il y aurait quelqu'un de neutre face à la décision. Le comité enverrait par la suite ses choix à la commission. La commission aurait donc une rencontre par la suite afin de s'assurer qu'il n'y a pas de favoritisme. Tout cela serait envoyé au CA afin de ratifier les élections des membres et de rejeter les candidatures.

Jean-Christophe St-Germain explique de façon brève le processus pour que tous les administrateurs comprennent bien ce qui est proposé.

Thomas Le Breton-Paquin explique les défauts du processus selon lui, soit le manque de célérité et de neutralité.

Jacob Tanguay répond, par contre, que les personnes à la coordination seraient alors vraiment impliquées et intéressées. Cela permettrait également de distinguer les comités face à lesquels il y a un grand engouement ou non. Il explique que d'autres universités font également ce type de processus.

Julien Boulianne répond également que ce processus pourrait améliorer la qualité de l'implication. Il avoue avoir été témoin de certains comités qui lui ont mentionné que certains auraient été élus par popularité et que les membres des comités avaient été déçus que ceux-ci ne participent pas autant qu'ils voulaient.

Steven Richard Beaulieu explique que selon lui cela pourrait amplifier le fait que des amis soient élus, alors que la méthode actuelle permet toutefois de laisser le choix à la communauté étudiante. Le fait que ce soit en ligne et anonyme permet aussi de rendre cela plus accessible.

Laurence Lascelle ajoute que la raison il y aurait d'autres personnes que la coordination présentes aux entrevues, cela permettrait un regard plus général et neutre axé sur la compétence de la personne.

Émile Perreault voit un enjeu au niveau du temps prévu face à ces élections. Il pense que cela pourrait décourager les personnes à s'impliquer. Les coordonnateurs sont souvent en deuxième année, ce qui pourrait causer un enjeu au niveau des implications professionnelles (cours aux stages). Par rapport au processus actuel, cela permet une démocratie.

Thomas Le Breton-Paquin ajoute que la position dans laquelle serait mise la coordination pourrait créer un enjeu face à l'ambiguïté.

Élodie Roncière ajoute qu'il serait difficile de valider que la commission soit neutre.

Jacob Tanguay assure qu'il y aurait une directive émise face aux personnes siégeant sur cette commission. Cela serait basé sur les compétences requises pour les différents postes.

Laurence Lascelle ajoute que tant que les critères sont objectifs et non subjectifs, il n'y aura pas de problème. Elle soutient le point que le CIA fonctionne également de cette manière et que cette année, cela été un véritable succès. Toutefois, elle ajoute qu'il serait difficile de changer pour cette année, vu l'enjeu des délais.

Julien Boulianne appuie les propos de Laurence Lascelle. Il explique que le CIA est capable de mieux évaluer les candidatures avec cette procédure.

Laurence Lascelle ajoute qu'elle croit que si le CIA aurait été créé par la processus actuel, le comité n'aurait pas été le même et que cela aurait moins fonctionné au point de vue de l'organisation des intégrations.

Émile Perreault répond que Jacob Tanguay avait une bonne idée concernant les critères objectifs, mais qu'il y aura toujours un enjeu lorsqu'une ou deux personnes décident versus lorsque les élections ont lieu à toute la communauté étudiante.

Steven Richard Beaulieu nuance que dans le cas du CIA, il y a trois personnes qui décident et non une ou deux personnes.

Xavier Pépin se questionne sur l'avantage réel de changer le processus actuel pour un processus davantage complexe.

Laurence Lascelle répond que la nuance est que la personne élue le serait pour sa compétence.

Xavier Pépin demande si le processus est en ligne ou non.

Jean-Christophe St-Germain répond que pour les postes de coordination, ils sont élus en Assemblée générale. Il explique ensuite que pour les postes de membres des comités, certains sont élus à l'Assemblée générale tandis que d'autres sont élus en ligne.

Jacob Tanguay rappelle que la décision finale sera faite par le Conseil d'Administration et qu'il s'agirait d'un moyen d'évaluer la nécessité d'avoir autant de postes pour chaque comité. Il explique les lacunes du processus en ligne actuel.

Samuel Cartier appuie Jacob Tanguay et Laurence Lascelle dans le sens où aux Assemblées générales, il y a plusieurs personnes qui votent pour les mêmes personnes. Dans un contexte professionnel, il arrive souvent que seulement deux personnes décident, donc il s'agit d'un processus adéquat.

Laurence Lascelle ajoute qu'un poste de coordination sera mis de l'avant davantage dans le processus de choix.

Thomas Le Breton-Paquin répond qu'il arrive souvent que plusieurs personnes ne soient pas aussi qualifiées que prévu, donc il faudrait prévoir un mécanisme pour retirer ce pouvoir à un coordonnateur.

Laurence Lascelle propose qu'en raison du court délai face aux élections de l'hiver 2026, que le point soit discuté au prochain CA.

Julien Boulianne appuie.

AU.

Laurence Lascelle ajoute que chacun peut réfléchir afin d'éventuellement renvoyer à la Commission de révision des règlements généraux une demande concrète.

Jacob Tanguay répond qu'il pourra travailler sur des directives concrètes.

12.5. Scission du poste de Vice-présidence aux affaires sociales et sportives

 **Réforme - Responsable aux affaires sociales et sportives.docx**

 **CE25_PV_H26_2026_01_21** (point. 9.2.)

Laurence Lascelle explique que son poste demande beaucoup d'implication et de temps. Il s'agirait donc de séparer le poste en deux, soit une Vice-présidence aux affaires sociales et sportives, ainsi qu'une Vice-présidence aux finissants, qui s'occuperait donc du comité Promo et Finissants. Il s'agit donc d'un ajout de membre au CE et d'un administrateur au CA. Elle explique que le CE serait donc un nombre pair, mais qu'elle a réfléchi aux enjeux possibles et qu'il serait possible de régler ces enjeux.

Julien Boulianne répond qu'il est en accord avec le fait de diminuer le poste de la Vice-présidence aux affaires sociales et sportives. Toutefois, il ajoute que l'objectif est de diminuer la tâche, mais il ne croit pas que diviser le poste est la manière de faire. Il explique que pour lui, il diminuerait ce poste en donnant le côté du comité Finissants à la Présidence du CE. Il ajoute aussi le point qu'il faudrait une personne qui se présente sur ce nouveau poste.

Laurence Lascelle répond qu'au niveau du CA, dans l'optique où cette nouvelle personne n'aurait pas de vote, la Trésorerie du comité Promo serait présente afin d'avoir un vote.

Steven Richard Beaulieu confirme que le poste de Laurence Lascelle a une énorme tâche où la personne doit être présente à de multiples événements. Une personne finissante qui pourrait s'occuper du côté Finissants fait plein de sens selon lui.

Laurence Lascelle répond que la dissociation entre le comité Promo et le comité Law Games serait aussi cohérente avec le fait d'avoir deux personnes distinctes.

Jacob Tanguay répond qu'il ne voit pas la nécessité d'ajouter un droit de vote sur le CA.

Frédérique Wallis est en accord avec la scission du poste, et ajoute qu'avec la transparence du comité Promo, cela pourrait être bénéfique d'avoir deux personnes. Elle demande à Julien Boulianne si ce serait une personne en troisième année automatiquement à la Présidence du CE si la côté Finissants est remis à la Présidence

du CE et si cela pourrait affecter la position de neutralité que la personne à la Présidence du CE doit avoir.

Julien Boulianne répond que cela est cohérent qu'une personne de troisième année soit à la Présidence du CE. De plus, selon lui, cela n'affecterait pas la neutralité car il y a rarement un point concernant le côté Finissants en CE.

Thomas Le Breton-Paquin est en accord avec la diminution, mais il penche plutôt avec Julien Boulianne, soit de ne pas ajouter un poste, mais ajouter une tâche à un poste déjà existant comme celui de la Vice-présidence à l'environnement et à la condition étudiante.

Émile Perreault est d'accord, il ajoute que le fait d'ajouter un vote au CE, soit que la Présidence devrait voter puisqu'il y aurait un nombre pair, cela amènerait davantage de subjectivité. Il ajoute qu'il est en accord avec la séparation du poste.

Steven Richard Beaulieu ajoute que le côté Finissants n'est pas la plus grande tâche et qu'il s'agissait vraiment de séparer le comité Promo et le comité Law Games.

Laurence Lascelle ajoute qu'une personne pourrait vouloir se présenter à la Présidence du CE mais ne pas vouloir participer au comité Promo, ni au comité Finissants.

Julien Boulianne ajoute que ce ne serait pas de séparer le comité Promo et le comité Finissants.

Émile Perreault demande s'il pourrait y avoir une possibilité de choisir les activités auxquelles la personne participe.

Laurence Lascelle répond que son poste dans le comité Promo comprend déjà le fait de ne pas aller nécessairement être aux Afters. Toutefois, dans le comité Law Games, son rôle est de créer la délégation, donc c'est important d'être présent dans les événements. De plus, dans le comité Promo et dans le CIA, son poste est différent des autres postes des membres exécutifs dans les autres comités.

Steven Richard Beaulieu confirme qu'il s'agirait d'un enjeu que la personne ne soit pas présente aux événements.

Julien Boulianne réitère que l'objectif est de diminuer les tâches et il ajoute que la scission n'est pas la meilleure manière selon lui.

Laurence Lascelle répond que l'enjeu est de séparer le comité Promo et le comité Law Games.

Jean-Christophe St-Germain explique que le comité Finissants est à part du comité Promo et que le comité Finissants s'occupent du bal.

Laurence Lascelle répond qu'elle parle du comité Promo et du comité Finissants comme un tout.

Steven Richard Beaulieu affirme qu'avoir une scission et une différence entre le poste pour les Finissants serait une bonne chose pour le CE.

Laurence Lascelle rappelle qu'elle termine son mandat et qu'elle s'explique avec neutralité.

Samara Healey demande une clarification sur la position de Julien Boulianne.

Julien Boulianne répond qu'il n'est pas opposé au fait que la situation mérite une diminution, mais qu'il croit davantage que la création d'un nouveau poste pour cela ne soit pas la bonne manière de faire.

Élodie Roncière répond qu'on évalue les possibilités présentement et qu'elle ne voit pas d'autres solutions.

Xavier Pépin demande pourquoi le poste de la Vice-présidence à l'environnement et condition d'étudiante ne pourrait pas avoir ces comités.

Laurence Lascelle répond que cela avait été réfléchi, mais qu'il s'agit d'un poste où il faut avoir une motivation.

Élodie Roncière ajoute que l'ajout des tâches ferait en sorte que l'environnement serait encore mis de côté.

Thomas Le Breton renchérit que pour lui, l'enjeu est vraiment à l'ajout d'un nouveau vote au CA.

Laurence Lascelle propose d'adopter la réforme avec les modifications suivantes: le rôle d'administrateur au CA est retiré à la personne occupant le poste de la Vice-présidence aux finissants afin que la seule personne votante pour le Comité Promo et le comité Finissants demeure la Trésorerie du comité Promo et que la personne à la Vice-présidence aux finissants puisse être en troisième ou en quatrième année.

William LC Vallée appuie.

Julien Boulianne demande le vote.

Jean-Christophe St-Germain explique que les élections débutent demain et que de facto le nouveau poste aurait un droit de vote au CA.

Laurence Lascelle modifie donc sa proposition avec le consentement de William LC Vallée pour la proposition qui est actuellement inscrite au Procès-Verbal.

Julien Boulianne mentionne qu'il y a manière que la personne s'implique peut-être moins dans les cinq comités, ainsi réduisant la tâche du poste.

Laurence Lascelle répond que sa présence était essentielle pour les raisons mentionnées plus tôt.

Julien Boulianne ajoute que le fait que les personnes soient aussi prêtes à s'impliquer est une chose faisant partie du problème.

Laurence Lascelle répond qu'elle comprend parfaitement par rapport à l'implication même, les priorités ont été mises et qu'il s'agit quand même encore une fois d'une grosse charge.

Steven Richard Beaulieu demande la question préalable.

Julien Boulianne appuie.

AU.

8 votes pour.

6 votes contre.

0 abstention.

Jacob Tanguay demande, concernant la Commission électorale, si une résolution doit être faite pour mettre en élection le poste.

Laurence Lascelle répond que oui.

Émile Perreault demande quoi faire si l'Assemblée générale ne ratifie pas la décision.

Jacob Tanguay répond qu'il s'agirait de prendre la deuxième personne ou de faire une deuxième élection.

Julien Boulianne pose une question à Jacob Tanguay par rapport aux ratifications en Assemblée générale.

Jacob Tanguay propose que si la ratification ne passe pas, de faire une nouvelle élection pour ce poste.

Laurence Lascelle soulève le point qu'il est arrivé une situation similaire avec le poste de la Vice-présidence aux communications.

Jean-Christophe St-Germain explique que le CA est une instance souveraine et que cela devrait être ratifié en Assemblée générale. Par contre, les modifications ont eu lieu, et que s'il n'y a pas d'élection en fonction des deux postes en question, le prédécesseur vivra la même chose que Laurence Lascelle. Il explique que le CA devra mandater la Commission électorale des élections générales de l'AGED de la session d'Hiver 2026 de procéder tout de même à l'élection malgré que les modifications n'aient pas encore été ratifiées.

Jacob Tanguay suggère d'envoyer les deux postes en élection, de nommer les deux personnes, et si les modifications ne sont pas ratifiées, les élections auront lieu à nouveau.

Steven Richard Beaulieu propose d'envoyer les deux postes en élection, soit la Vice-présidence aux affaires sociales et sportives et la Vice-présidence aux Finissants, de nommer les deux personnes, et si les modifications ne sont pas ratifiées, les élections auront lieu à nouveau.

Laurence Lascelle appuie.

AU.

12.6. Modification de la politique du comité Law Games

 **Modification de la Politique comité Law Games.docx**

 **CE25_PV_H26_2026_01_21** (point 9.3.)

Laurence Lascelle explique que l'objectif du comité est de créer une délégation, participer aux événements afin de connaître les personnes voulant être dans la délégation puisque chaque membre a un vote. Elle trouvait pertinent d'effectuer une modification afin d'ajouter une condition à l'élection, soit que la personne puisse être présente aux événements du comité. Cette année, il y a eu une certaine difficulté à créer les événements. La modification est pour permettre aux membres du comité d'atteindre plus adéquatement l'objectif.

Steven Richard Beaulieu explique qu'il est vrai que le comité nécessite plusieurs personnes afin de créer les événements. Toutefois, lorsque les personnes souhaitent faire partie du comité et qu'elles sont en échange, celles-ci devraient être votées en Assemblée générale. Il avait l'impression qu'une personne était visée face à la modification. Par souci de démocratie, cela devrait être décidé en Assemblée générale.

Laurence Lascelle explique que rien n'empêche la personne en échange de demander une dérogation si elle veut faire partie du comité.

Steven Richard Beaulieu explique qu'il trouve cela circulaire de mettre un article qui pourrait ne pas être appliqué par une dérogation. Il réitère que cela devrait être une décision de l'Assemblée générale.

Laurence Lascelle répond que cela serait futile dans l'optique où plusieurs personnes en échange souhaitent vraiment faire partie du comité. La modification de la politique ajoute également d'autres modifications ponctuelles.

Émile Perreault explique qu'il ne voit pas vraiment l'utilité à cette modification, car le comité est toujours voté en Assemblée générale. Ce moment sert également à mettre des commentaires sur les élections, il y a déjà des mesures en place pour prévenir ce genre de situation.

Laurence Lascelle répond qu'il s'agissait d'une modification de cohérence envers l'ensemble de la politique.

William LC Vallée explique qu'individuellement, le travail dans le comité en tant que membre était possible. Toutefois, il est en accord avec Laurence Lascelle que cela

engendre des problèmes au niveau de l'organisation des événements. La personne membre participe automatiquement aux Law Games. Le but de la délégation est également d'avoir une cohésion d'équipe, mais il est difficile si la personne est en échange d'avoir une opinion sur les futurs membres.

Laurence Lascelle ajoute qu'elle comprend les points de vue différents, mais que cela revient aux points des élections, c'est-à-dire que les élections sont principalement faites par concours de popularité, donc que ce n'est pas tout le monde qui comprend l'implication du membre en échange.

Steven Richard-Beaulieu est en accord avec le fait que c'est mieux d'avoir une personne en présentielle, mais qu'il est possible d'informer en Assemblée générale la difficulté d'être en échange.

Laurence Lascelle explique qu'une dérogation ouvre la discussion face à la candidature de la personne, autrement rien n'assure que la discussion sera faite.

Steven Richard-Beaulieu propose de mettre le point en dépôt.

Julien Boulianne appuie.

AU.

Laurence Lascelle propose que Julien Boulianne prenne la Présidence de la séance du Conseil d'Administration pour le point 12.7.

Samuel Cartier appuie.

AU.

12.7. Mémo interne sur les lignes directrices concernant l'application de la *Politique sur la protection des renseignements personnels*

 Lignes directrices aux administrateurs et membres exécutifs concernant l'appli...

Jacob Tanguay explique qu'avec Lucille Tang-Levac, ils ont travaillé à rendre la politique concrète. Le contenu n'est pas nouveau, mais ce sont des éléments importants afin de respecter la politique adoptée. Par une résolution, cela vient officialiser les lignes directrices.

Nerissa Lu propose l'adoption du Mémo interne sur les lignes directrices concernant l'application de la *Politique sur la protection des renseignements personnels*.

Laurence Lascelle appuie.

AU.

Jean-Christophe St-Germain reprend la Présidence de cette séance du Conseil d'Administration.

12.8. Suppression de comités

12.8.1. Comité Prévention et règlement des différends (PRD)

Jacob Tanguay explique le contexte de ce point. Le comité PRD a été plutôt discret dans les dernières années, et la suppression n'empêche pas une création plus tard.

Émile Perreault explique que l'enjeu des comités est répétitif. Il exprime qu'il laisserait les trois comités actifs, vu le bas budget qu'il demande à l'AGED et que les comités n'ont pas été avisés que ce point allait être traité. Il ne croit pas que la solution soit de se pencher sur cet enjeu de manière arbitraire.

Thomas Le Breton-Paquin appuie ce qu'Émile Perreault vient de soulever. Il est en accord avec le fait que le nombre de comités est un enjeu. Il soulève si une modification des règlements ne pourrait pas être la solution. Il soulève qu'un processus un peu plus accessible serait important.

Julien Boulianne soulève que le comité n'a pas fait un événement cette année et que pour la demande du budget, les événements proposés ont été très spontanés. Il soulève le point qu'il y aura toujours des membres qui vont se présenter, mais que l'implication et le travail ne sera pas nécessairement fait pendant l'année. Il explique également sa discussion avec un membre du comité des arts.

Jean-Christophe St-Germain exprime que la doyenne a demandé au CA de se pencher sur le nombre de comités à l'AGED.

Thomas Le Breton-Paquin soulève que les propos d'une seule personne ne peuvent servir d'exemples pour tous les comités. De plus, le fait qu'une personne d'un comité ne fasse pas d'événements ne peut pas être pris en compte pour tous les comités. Il réitère que le choix des comités pour la suppression semble arbitraire et que trouver une autre solution pourrait être mieux.

Samara Healey exprime qu'il y a des comités qui semblent être plus une façade ou une ligne sur un CV plutôt qu'un comité réel qui a un intérêt à organiser des activités. Elle explique qu'il y aura toujours des gens qui vont se présenter à des postes sans implication réelle. Pour diminuer le nombre de comités, il faut qu'on ait une meilleure méthode pour le faire, autre que d'attendre que personne ne se présente.

Jacob Tanguay explique que le CA a le pouvoir arbitraire de créer des comités, mais également d'en supprimer. Au travers des années, dans ces trois comités, il a été difficile d'avoir un engouement, il s'agit donc effectivement d'une manière pour une personne étudiante de s'impliquer sans être actif réellement.

Maëlle Lacroix exprime qu'elle faisait partie du comité des arts, et que les membres étaient sympathiques, mais que créer des activités sur le droit des

arts précisément a été difficile. Cette année les activités ont été davantage sur la créativité, ce qui pouvait se faire dans d'autres comités.

Élodie Roncière exprime qu'elle croit qu'il est primordial de laisser les comités s'exprimer face à la possibilité que le comité soit supprimé. Elle suggère de créer une procédure très claire afin de pouvoir supprimer certains comités lorsqu'ils ne sont pas actifs.

Émile Perreault appuie ce qu'Élodie Roncière a exprimé sur le côté arbitraire de ce point. Il reste qu'il y a trop de comités, mais qu'il devrait y avoir une procédure afin d'être objectif et précis.

Frédérique Wallis exprime également que la situation ne peut être jugée pour tous les comités de la même manière et qu'ils devraient être présents pour discuter de cet enjeu.

Xavier Pépin est en accord sur le fait de laisser entendre les comités. Il croit que plusieurs comités pourraient être fusionnés.

Samuel Cartier exprime une nouvelle fois qu'il faudrait une procédure et un droit de parole devrait être donné pour les membres des comités. Il mentionne aussi l'importance du comité du droit de la propriété intellectuelle et le fait de créer une procédure.

Julien Boulianne appuie le fait que le comité du droit de la propriété intellectuelle a une importance. Il est d'avis que la procédure devrait être encadrée. Toutefois, une question se pose sur s'il se présenterait en CA pour en discuter.

Julien Boulianne explique que le CA a le pouvoir de supprimer ou de fusionner à l'instant s'il veut le faire.

Steven Richard Beaulieu propose de mandater la Commission des règlements généraux pour qu'elle crée une procédure pour que les comités inactifs puissent être supprimés et qu'ils aient un droit d'être entendus.

William LC Vallée appuie.

AU.

Julien Boulianne explique que la coordination de ces comités sera en élection, malgré que ce comité soit inactif depuis longtemps.

Émile Perreault comprend l'opinion émise, mais appuie la proposition.

12.8.2. Comité des arts

La conclusion du point 12.8.1 vaut pour le point 12.8.2.

12.8.3. Comité droit de la propriété intellectuelle et technologie

La conclusion du point 12.8.1 vaut pour le point 12.8.3.

12.8.4. Autres comités

La conclusion du point 12.8.1 vaut pour le point 12.8.4.

12.9. Demande de subvention - Concours Laskin

 **Concours Laskin - Demande de subvention AGED.pdf**

 **Participants Concours Laskin**

<https://www.usherbrooke.ca/admission/fiches-cours/DRT317>

 **CE29_PV_H26_2026_02_19** (point 8.1.)

Julien Boulianne explique que le Concours constitue un cours de 6 crédits qui a lieu à Toronto. Les 5 personnes sont des membres de l'AGED en 3e année. Il explique que considérant que l'AGED a déjà octroyé 300 \$ par étudiant pour un total de 1500\$ au Concours Gale, il croit que par souci de cohérence le CA devrait octroyer 300\$ par personne pour un total de 1500\$. Le CE a suggéré à l'unanimité au CA d'octroyer ce montant.

Samuel Cartier demande si le concours s'était déjà déroulé.

Julien Boulianne répond que oui.

Julien Boulianne propose d'octroyer 300 \$ par étudiant pour un total de 1500\$ pour les étudiants participant au concours Laskin.

Nerissa Lu appuie.

AU.

12.10. Création du comité droit immobilier (CDI)

 **Comité droit immobilier (CDI) Demande officielle**

 **Liste de signature pour la création du Comité de droit immobilier.pdf**

 **CE27_PV_H26_2026_02_05** (point 10.1.)

Julien Boulianne explique qu'il souhaite former un nouveau comité droit immobilier avec son collègue Thierry Farge. C'est un comité présent dans les autres facultés de droit et c'est populaire dans les autres universités. Il explique que ce comité ne demanderait pas non plus beaucoup d'argent à l'AGED, car dans les autres facultés de droit c'est un comité qui est généralement autosuffisant, par sa popularité chez les cabinets. C'est également un comité qui travaille sur divers domaines différents et qui a un intérêt chez de nombreux étudiants. Le CE avait voté pour qu'au moins 30 étudiants affirment par signature son intérêt. Dans ce cas, le CE appuierait la création du comité. Julien Boulianne affirme avoir avec lui une liste de tous les noms des personnes qui ont signé.

Julien Boulianne dépose la liste des signatures à Jean-Christophe St-Germain.

Jean-Christophe St-Germain constate le fait que certains administrateurs et membres du CE aient signé.

Le CA est à l'aise avec la liste.

Samuel Cartier soutient la création du comité du droit immobilier et trouve que c'est très pertinent.

Jacob Tanguay trouve qu'il y a beaucoup trop de postes à créer dans le comité. Il trouve qu'il ne devrait pas y avoir que 2-3 postes membres.

Julien Boulianne explique qu'il avait décidé avec Thierry Farge de prendre la base du comité CDAI et qu'ils avaient ajouté un poste. Il trouve donc que les postes étaient pertinents.

Nerissa Lu mentionne le fait qu'elle a signé la feuille, mais elle l'a signé à titre personnel et non à titre d'administrateur.

Steven Richard Beaulieu souligne le fait que cela est très contradictoire de discuter de créer un nouveau comité alors que plusieurs discussions ont eu lieu pour supprimer certains comités.

Julien Boulianne explique que justement le but est de garder des comités qui intéressent la communauté étudiante et de démontrer que l'intention est d'être prêt à créer des comités qui intéressent.

Steven Richard Beaulieu explique qu'il faut envoyer un message cohérent à la communauté étudiante.

Antoine Groleau mentionne que ce n'est pas nécessairement un enjeu de cohérence, mais plutôt de démontrer une volonté de supprimer les comités n'étant pas actifs et n'être prêt à remplir les intérêts de la communauté étudiante.

Samuel Cartier propose la création du comité droit immobilier.

William LC Vallée appuie.

AU.

Jean-Christophe St-Germain mentionne que normalement pour les élections, on se fie au budget donné l'année précédente au comité pour la procédure d'élection. Cela ne sera pas possible pour cette année puisque le comité est nouveau et que nous n'avons pas de budget pour l'année précédente.

Jacob Tanguay pense que le comité sera semblable au comité de droit fiscal, de ce fait on pourrait se fier à ce comité. Il fait la comparaison avec le comité Promo et le comité de droit notarial.

Julien Boulianne propose que l'élection se fasse selon le modèle des comités autonomes et que l'élection de la coordination se produise à l'Assemblée générale de l'hiver 2026 et que les autres membres du comité soient élus selon la procédure des élections autonomes.

Samuel Cartier appuie.

AU.

12.11. Transition du Conseil d'Administration

Jean-Christophe St-Germain explique qu'au dernier CA, il avait émis l'idée de faire un guide de transition pour le CA. Les règlements généraux n'obligent présentement pas une transition pour le CA.

Samuel Cartier émet l'hypothèse que ce serait quelque chose de bon pour l'avenir.

Jacob Tanguay encourage Jean-Christophe St-Germain à créer un guide de transition, mais il croit qu'il ne ferait pas nécessairement de modifications aux règlements généraux. De plus, le nouveau président / présidente doit former les administrateurs, donc cela fait partie d'une tâche déjà.

Julien Boulianne exprime qu'il trouve cela pertinent de créer un guide de transition pour la présidence du CA.

Jean-Christophe St-Germain explique qu'il faudrait quelque chose de prévu au cas où il y aurait une vague de nouvelles candidatures externes sur les instances de l'AGED.

13. Affaires diverses

13.1. Élections générales de l'AGED de la session Hiver 2026

Jean-Christophe St-Germain explique qu'aucun membre du CA ne pourra signer un formulaire de candidature. Les seuls membres autorisés sont ceux qui sont sur la commission afin d'accepter une candidature au nom de la commission. Il explique qu'aucun membre du CA ne peut soutenir publiquement une candidature.

Julien Boulianne explique les mises en candidature, les discours et le processus de vote.

Samuel Cartier demande s'il est possible de supporter une seule personne.

Jean-Christophe St-Germain répond que ce n'est pas possible.

13.2. Référendum

Jacob Tanguay mentionne que Raphaël Gariépy est sur la préparation du document.

14. Huis-clos statutaire

Jean-Christophe St-Germain ouvre le huis-clos statutaire à 18h09.

Jean-Christophe St-Germain demande lors de l'Assemblée générale si le Conseil d'Administration et le Conseil Exécutif peuvent s'entendre sur les modalités. Jean-Christophe St-Germain aimerait qu'il y ait une cohérence dans la façon de procéder à l'AG.

Samuel Cartier présente de mettre un temps limité à l'Assemblée Générale, c'est-à-dire après un certain temps de réunion, commencer à couper directement sans favoritisme le temps de discours.

Jacob Tanguay réfère à l'Assemblée Générale de l'été 2025 pour les modalités.

Julien Boulianne demande le temps des réponses.

Jacob Tanguay explique que c'est d'habitude 1min30 le discours, quelques questions et 45 secondes les réponses.

Julien Boulianne propose d'établir un temps de réponses.

Jean-Christophe St-Germain ferme le huis-clos statutaire à 18h18.

15. Date de la prochaine rencontre

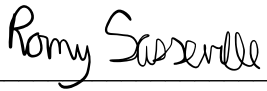
Jean-Christophe St-Germain annonce que la prochaine rencontre aura lieu le 12 avril 2026.

16. Ajournement de la rencontre

Jean-Christophe St-Germain annonce la fermeture de la rencontre à 18h21.

Signature: _____
Jean-Christophe St-Germain - Présidence

Date: _____

Signature:  _____
Romy Sasseville - Secrétariat

Date: _____